

ENSEIGNANTS

Henri BERNARD, Instructeur diplômé d'Etat – Directeur
Tél : 06.72.73.67.98

Célia DELAGANGE, DESJEPS instructrice diplômée d'Etat
Tél: 07 66 62 26 63

Gilbert LECRIVAIN, Instructeur diplômé d'Etat
Tél : 06.74.28.00.18

Carine LE DOUARON, Monitrice diplômée d'Etat
Tél : 06.89.95.71.56

Arnaud PACCAUD, Moniteur diplômé d'Etat
Tél : 06.37.74.42.21

Alison BEAUMONT. Monitrice diplômée d'Etat

INFOS PRATIQUES

• Contact :

Castel de La Colombière – 21000 DIJON

Tél : 03.80.63.78.71

etrier@etrierdebourgogne.fr

www.etrierdebourgogne.fr

Page Facebook : Etrier de Bourgogne

• Accueil :

Ouverture l'après-midi

• Se rendre à l'Etrier de Bourgogne :

En Bus :

- Ligne 11 Direction PARC DE LA COLOMBIERE – aller jusqu'au terminus

- Ligne 18 Direction LONGVIC CENTRE – arrêt La Colombière

En voiture :

Depuis le centre-ville, Place Wilson, suivre la direction « Castel de La Colombière »



ECOLE D'ÉQUITATION

Spécialisée en Concours Complet

CHEVAL

TARIFS et HORAIRES

Année 2019-2020



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT



COTISATION

Cotisation et licence FFE 2020

18 ans et +	135 €
- de 18 ans	120 €
Étudiants	120 €

ATTENTION : la cotisation comprend une assurance responsabilité civile qui ne rembourse que certaines prestations

Pour en savoir plus consultez l'affichage dans le club house ou renseignez-vous auprès de la FFE.

FORFAITS – de septembre à juin

Droit d'accès, Enseignement et encadrement de la pratique équestre

Forfait une reprise par semaine :

• du 31 août au 03 janvier	18 séances	305 €
• du 04 janvier au 03 avril	13 séances	224 €
• du 04 avril au 03 juillet	13 séances	224 €
Carte + annuelle (en plus du forfait)	10 séances	160 €

CARTE DE 5 REPRISES (annuelle)	120 €
CARTE DE 10 REPRISES (annuelle)	220 €

FORFAIT DÉCOUVERTE	80 €
4 reprises à utiliser dans le mois, adhésion temporaire comprise, non renouvelable	

PRÉCISIONS :

Les reprises au forfait sont calculées sur 10 mois (de septembre à juin) et payables chaque début de période.

Pour payer en plusieurs fois, un chèque par mois vous sera demandé en début de période (3 ou 4 selon le nombre de mois dans une période), et sera encaissé chaque début de mois.

Les cavaliers au forfait commencent dès le premier cours jusqu'à fin juin de l'année suivante.

Toute interruption (sauf avis médical) oblige le cavalier à se reporter ensuite au système des cartes.

Toute absence doit être signalée par écrit (email ou SMS). Le rattrapage ne se fait qu'en dehors du cours habituel dans lequel le cavalier est inscrit ; et doit être effectué dans le mois qui précède ou au plus tard le mois suivant.

REPRISES A CHEVAL

Se présenter 1/2 heure avant l'heure indiquée						
HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H						9H00 GALOP 4/5
10H						10H00 GALOP 1/2 ADULTES
11H						11H00 GALOP 3/4 ADULTES
14H			14H00 GALOP 3/4			14H GALOP 3/4
15H			15H00 GALOP 5/6			15H15 GALOP 5/6
16H			16H30 GALOP 1			16H30 GALOP 2/3
17H			17H45 GALOP 6/7			17H45 GALOP 6/7
18H	18H45 GALOP 4/5	18H45 GALOP 3/4		18H30 GALOP 3/4	18h45 GALOP 4/5	
19H	19H45 GALOP 6/7		19H00 GALOP 1/2/3 ADULTES	19H45 GALOP 5/6	19h30 GALOP 1/2 ADULTES	
20H		20H00 GALOP 6/7				

hors Juillet & Août

PORT D'UNE BOMBE 3 POINTS NF ATTACHÉE OBLIGATOIRE

POUR LES MOINS DE 18 ANS : fournir certificat médical et autorisation parentale lors de l'inscription (obligatoire pour la compétition y compris niveau club)